

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 476 16 novembre 1978  
Seizième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-15527

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley

476

# Domaine public

## Le sourire des connaisseurs

*Le Conseil des Etats, très sûr de lui, a donc balayé le projet fiscal adopté par le Conseil national, y compris le complément ajouté entre-temps par le Conseil fédéral, soudain convaincu par la proposition socialiste de soumettre à l'impôt anticipé les dépôts fiduciaires. Les "sages" de la Chambre haute ont jugé toute cette affaire trop "politisée" et l'ont ramenée à son juste niveau, réaliste et technique (l'humour des conseillers aux Etats nous surprendra toujours).*

*Rupture donc entre socialistes et bourgeois. Les premiers sont bien décidés à refuser tout soutien à un projet qui ne prévoirait pas de substantielles déductions sociales au titre de l'impôt fédéral direct et un effort accru des clients privilégiés des banques.*

*C'est ce que les socialistes ont été échaudés par la votation populaire de juin 1977, où ils recommandaient le "oui" par souci de fournir des moyens à la Caisse fédérale, alors que leurs troupes étaient manifestement aussi sensibles à l'injuste répartition des efforts demandés. Dont acte.*

*Ce qui étonne maintenant, c'est que les socialistes aient placé la barre si bas : un impôt anticipé de 5 pour cent — le détenteur d'un carnet de caisse d'épargne paie 35 pour cent! — sur les intérêts des dépôts fiduciaires, c'est une revendication marginale, et les 140 millions de rentrées fiscales prévues, une goutte d'eau dans le budget fédéral.*

*Si la gauche veut vraiment une confrontation avec le gouvernement et la majorité parlementaire, il faut que cette confrontation en vaille la peine, qu'on ne s'envoie pas des injures pour un "petit" 5 pour cent qui fait sourire les connaisseurs. Dans cette perspective, les cris de putois poussés par les banques à l'annonce de la proposition socialiste reprise par le Conseil fédéral ne doivent pas faire illusion : les banques se battent pour le principe, elles veulent en fait garder toute leur liberté d'ac-*

*tion pour déterminer elles-mêmes ce qui est bon pour la Suisse, ses habitants et son économie. Un point de repère à cet égard : leur attitude à l'époque de la suchauffe... Donc pas de précédents, même symboliques, comme cet impôt anticipé de 5 pour cent! Défense tous azimuts ; le hérisson.*

*A notre avis, la ressource principale propre à rééquilibrer les finances fédérales reste la lutte contre la fraude fiscale. Sans une action déterminante des pouvoirs publics dans ce domaine, il ne peut être question de soutenir des impôts nouveaux. Et cette lutte passe par l'imposition des millions qui passent entre les mailles du filet grâce à certaines opérations bancaires (encadré).*

*Le Conseil fédéral s'est rangé derrière la pro-*

---

Il n'y a pas que les placements fiduciaires ! Les socialistes demandaient à l'origine que cesse l'exonération de l'impôt anticipé pour les emprunts obligataires étrangers libellés en francs suisses, ainsi que pour les Notes et les eurobonds, au total 180 milliards de francs exemptés d'impôt en 1976... Le PS revendiquait également un impôt minime — un cinquième pour cent des transactions — sur les opérations spéculatives effectuées sur les devises par lesquelles 5 à 10 milliards de francs changent chaque jour de main sur la place financière suisse. Le PS reprenait enfin une idée de la Banque nationale : un impôt de dépôt sur les 200 à 300 milliards de francs qui sont déposés dans des banques suisses.

---

*position la plus anodine — l'impôt anticipé sur l'intérêt des dépôts fiduciaires — pour donner l'illusion du mouvement. Les parlementaires bourgeois ont été assez stupides pour l'écarter d'un revers de la main. Dès lors, c'est un programme plus substantiel, frappant ceux qui trichent d'autant plus facilement que leurs moyens financiers sont importants, que la gauche doit défendre avant d'entrer en discussion sur un projet fiscal global.*

## Le carrousel des initiatives populaires

Comment l'initiative populaire est-elle perçue dans la conscience politique des Suisses ?

Quelques instantanés donnent des clichés contradictoires : — L'initiative est sans limite : c'est la démocratie du "tout est possible, si le peuple le veut" — Les initiatives échouent presque toujours ; l'initiative c'est un défouloir - Il est rare qu'une initiative ne laisse pas de traces : ainsi Schwarzenbach exemptait du contingentement étranger le personnel soignant étranger ; la législation actuelle est plus rigoureuse sur ce point (pas d'exemption!)... et pourtant Schwarzenbach fut battu — L'initiative est un fleuron de la démocratie suisse ; le peuple a refusé de se doter de l'initiative législative ; dans les communes vaudoise, n'existe pas le droit d'initiative. Etc.

En décrivant la réalité et le mythe de l'initiative, Jean-Daniel Delley s'est attaqué au sujet qui permet le mieux d'approcher le jeu politique suisse.

Sous la stabilité électorale, les partis calculant au centième les variations de leur représentation parlementaire, on découvre quelque chose de mobile. Là au moins, les cartes sont brisées.

### Quatre clefs

Les clefs de lecture peuvent être diverses. Delley nous les propose successivement.

Historique d'abord. Le droit d'initiative n'est accordé qu'en 1891. C'est l'aboutissement d'une offensive conservatrice, qui avait remporté un succès important dans sa lutte anti-radical, grâce à l'introduction, dans la Constitution de 1874, du référendum facultatif. Si l'initiative est peu utilisée d'emblée — les conservateurs sont entrés depuis lors au Conseil fédéral ! — la gauche en fera, après la première

guerre mondiale, assez largement usage, suivie dès 1945 par des mouvements n'ayant pas accès aux centres de décisions.

Deuxième clef. Analyse des thèmes. J.-D. Delley a recensé de ce point de vue toutes les initiatives déposées depuis 1945.

Le tableau des demandes est intéressant :

- sécurité sociale : 11 initiatives
- problèmes de l'environnement : 11 initiatives
- fiscalité, finances : 10 initiatives
- défense nationale : 7 initiatives
- présence étrangère : 6 initiatives
- politique économique : 6 initiatives
- problème du travail : 5 initiatives
- logement : 3 initiatives
- divers (mais impliquant pour 8 d'entre elles une demande de participation populaire accrue au processus de décision) : 13 initiatives.

Naturellement, il est possible de mener une analyse plus fine. Les initiatives pacifistes du type initiative Chevalier ou anti-arme atomique sont d'une époque, Schwarzenbach peut être situé très exactement, l'explosion des initiatives liées à l'environnement est, elle aussi, historiquement typée.

La troisième clef est celle des promoteurs. Patronat absent ! L'Union syndicale suisse fait de l'initiative un usage modéré. Des groupes plus marginaux n'ont pas d'autres moyens d'expression. Mais là encore, une analyse plus fine est passionnante. Le Parti socialiste, par exemple, recourt souvent à l'initiative sous la pression d'un congrès décidé à exiger des actes. Un mouvement gauchiste peut voir dans l'initiative un moyen d'obliger l'Union syndicale ou les socialistes à se démarquer.

Une quatrième clef serait l'analyse des résultats obtenus par les initiatives. Formellement, ils sont très faibles. Une seule (sur 117) acceptée depuis 1945 ! Pratiquement, ils sont souvent sensibles : certaines initiatives "font bouger" ; des échecs se révèlent malgré tout positifs ; d'autres fois, le problème est considéré comme classé.

Mais Delley, au terme de son analyse minutieuse souligne à juste titre que le cercle des dirigeants politiques suisses est restreint, qu'il im-

plique une négociation constante, qu'il favorise les interactions. Dans cette perspective, l'initiative contribue à ouvrir un champ politique qui est étroit ; elle permet l'intrusion d'autres acteurs, elle fait surgir de nouveaux thèmes, elle rend possibles des regroupements.

### Enrichir le débat

En définitive, l'initiative permet à un petit nombre d'enrichir le débat démocratique ; elle introduit cette "dose de diversité et d'anarchie que doit tolérer toute organisation sociale" et qui la stimule.

Il n'est dès lors pas inutile de savoir que le projet de nouvelle Constitution fédérale affaiblit totalement le droit d'initiative.

A. Gavillet

1) Jean-Daniel Delley. L'initiative populaire en Suisse. Mythe et réalité de la démocratie directe. Aux Editions de l'Age d'Homme.

### Les initiatives déposées depuis 1945

Ci-dessous la liste (état au 31.12.1977) des initiatives déposées depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Explication de la dernière colonne :

1. acceptée
2. refusée
3. retirée
4. retirée, contre-projet accepté
5. retirée, contre-projet refusé
6. initiative et contre-projet refusés
7. initiative refusée, contre-projet accepté
8. nulle

	Dépôt	Votation ou retrait	Résultat
54. Retour à la démocratie directe	23. 7.46	11. 9.49	1
55. Retour à la démocratie directe	27. 7.46	24. 1.51	3
56. Imposition des entreprises publiques	21.10.46	8. 7.51	2
57. Garantie du pouvoir d'achat et du plein emploi	1. 9.49	15. 4.51	7
58. Impôt sur le chiffre d'affaires	4. 4.50	20. 4.52	2
59. Financement des armements et sauvegarde des conquêtes sociales	19.12.51	18. 5.52	2
60. Protection des sites	24. 2.53	5.12.54	2
61. Concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques	24. 2.53	13. 5.56	2

62. Vote des dépenses par l'Assemblée fédérale	23. 9.53	30. 9.56	5
63. Contrôle de l'administration fédérale	23. 9.53	10. 2.55	3
64. Protection des locataires et des consommateurs	16. 2.54	13. 3.55	6
65. Réduction temporaire des dépenses militaires	2.12.54		8
66. Assurance-invalidité	1. 2.55	8.12.59	3
67. Abus de la puissance économique	3. 2.55	26. 1.58	2
68. Assurance-invalidité	24. 3.55	5.12.59	3
69. Semaine de 44 heures	14. 9.55	26.10.58	2
70. Réduction des impôts fédéraux	3.11.55	16. 5.58	3
71. Réduction des impôts fédéraux	14.12.55	21. 5.58	3
72. Amélioration du réseau routier	6. 2.56	6. 7.58	4
73. Limitation des dépenses militaires	17.10.56	7.12.56	3
74. Solidarité sociale et internationale	17.10.56	7.12.56	3
75. Sauvegarde du parc national	9. 4.58	15.12.59	3
76. Amélioration des rentes AVS	22.12.58	22. 8.61	3
77. Initiative législative fédérale	22.12.58	22.10.61	2
78. Interdiction des armes atomiques	29. 4.59	1. 4.62	2
79. Amélioration des rentes AVS	22. 5.59	13. 6.61	3
80. Référendum obligatoire en matière d'armement atomique	24. 7.59	26. 5.63	2
81. Réduction de la durée du travail	5. 4.60	4. 3.64	3
82. Amélioration des rentes AVS	21. 6.62	28. 6.65	3
83. Amélioration des rentes AVS	12. 7.62	10. 9.65	3
84. Réduction de l'impôt fédéral direct	27. 5.63	24.12.63	3
85. Spéculation foncière	10. 7.63	2. 7.67	2
86. Lutte contre l'alcoolisme	30.10.63	16.10.66	2
87. Pénétration étrangère	30. 6.65	20. 3.68	3
88. Amélioration des rentes AVS	25. 8.66	13.11.68	3
89. Droit au logement	11.10.67	27.10.70	2
90. Protection des eaux	27.10.67	24. 4.72	3
91. Emprise étrangère	20. 5.69	7. 6.70	2
92. Coordination scolaire	1.10.69	4. 3.73	2
93. Retraite populaire	2.12.69	3.12.72	7
94. Pensions populaires	18. 3.70	18. 2.74	3
95. Assurance-maladie	31. 3.70	2.12.74	6
96. Régime moderne de prévoyance	13. 4.70		3
97. Interdiction d'exportation d'armes	19.11.70	24. 9.72	2
98. Construction de logements	4. 2.71	5. 3.72	7
99. Bang supersonique	4. 3.71		3
100. Participation des travailleurs	25. 8.71	21. 3.76	6
101. Décriminalisation de l'avortement	1.12.71	26. 2.76	3
102. Création d'un service civil	12. 1.72	4.12.77	2
103. Assurance RC pour les véhicules à moteur et les cycles	11. 4.72	26. 9.76	2
104. Financement des études	10. 5.72	18. 6.75	3
105. Emprise étrangère	3.11.72	20.10.74	2
106. Référendum en matière de traités internationaux	20. 3.73	13. 3.77	7
107. Protection des locataires	30. 6.73	25. 9.77	6
108. Semaine de 40 heures	20.11.73	5.12.76	2

109. Développement des chemins et sentiers pédestres	21. 2.74		
110. Emprise étrangère	12. 3.74	13. 3.77	2
111. Limitation des naturalisations	15. 3.74	13. 3.77	2
112. Réforme fiscale	19. 3.74	21. 3.76	2
113. Lutte contre le renchérissement	21. 3.74	17. 5.76	3
114. Impôt sur la richesse	27. 6.74	4.12.77	2
115. Démocratie dans la construction des routes nationales	22. 7.74	26. 2.78	2
116. Contre la pollution atmosphérique	26. 9.74	25. 9.77	2
117. Abaissement de l'âge de la retraite	10. 4.75	26. 2.78	2
118. Lutte contre la vie chère	29. 5.75		8
119. Douze dimanches sans voiture	30. 5.75		
120. Contre le bruit des routes	10.11.75		
121. Solution du délai	22. 1.76	25. 9.77	2
122. Contre la publicité des produits nocifs	10. 4.76		
123. Contrôle démocratique des centrales nucléaires	20. 5.76		
124. Séparation de l'Eglise et de l'Etat	17. 9.76		
125. Egalité des droits entre hommes et femmes	15.12.76		

## Malville : Paris, Genève et un chantier

«Parmi les conséquences probables sinon certaines de la société du plutonium figurent la concentration et l'hypertrophie de la puissance — dans tous les sens du mot —, l'extension au domaine civil de la pratique militaire du secret, justifiée par la vulnérabilité technologique et donc militaire de cette société, avec sa contrepartie inévitable: l'omniprésence policière. L'histoire pourtant brève de l'industrie nucléaire et la politique du fait accompli suivie par le gouvernement français dans le cas du projet Superphénix illustrent cette corrosion de la démocratie par la raison d'Etat. Sur le plan international enfin, le choix du plutonium signifie à terme une prolifération accélérée des armes de destruction massive et, dans l'immédiat, une altération importante de notre système de droits démocratiques et de libertés individuelles. Que reste-t-il en effet de ces valeurs s'il est loisible au gouvernement d'un pays menacer l'existence biologique non seulement de ses nationaux mais aussi des autres Européens en construisant une machine telle que Superphénix?»

L'"appel de Genève" lancé il y a quelques

jours à propos du surgénérateur de Creys-Malville sera-t-il entendu par les parlementaires européens auxquels il est adressé en priorité? Il faut espérer: il ne reste plus guère qu'une instance européenne (1) pour tenter de faire entendre efficacement à Paris une inquiétude, largement partagée dans le bassin rhodanien, mais jugée définitivement infondée par les responsables du programme nucléaire français si l'on en juge par les résultats des contacts franco-suisse menés jusqu'ici.

Sur le terrain, pendant ce temps, les comités Malville (le climat: "beaucoup de militants, un peu déprimés par le calme plat qui règne sur tous les fronts des luttes, comptaient sur un redémarrage de l'action à la rentrée; et il est vrai que sans ce redémarrage l'enlèvement risque d'être fatal: on ne se remet pas facilement d'une trop longue phase de méditation") ne peuvent que constater l'avancement des travaux sur le chantier Creys-Malville. Quelques points de repère précis (le mieux est de se rendre sur place!):

1. l'immense halle de montage de la cuve, située au bord du Rhône près du réacteur, est terminée;
2. le radier, socle du réacteur, est terminé; la salle des machines avance, ainsi que la construction du réacteur (trois immenses grues et trois ou quatre de dimension plus modeste surplombent l'endroit où se poursuivent ces travaux);
3. les canalisations de rejet et de refroidissement (sur le site) ont été également menées à chef, ainsi qu'un ensemble de bâtiments, bureaux d'aménagement, réfectoires, petits ateliers, et le pylone météo, la centrale à béton, l'ouvrage de rejet (près du Rhône).

Selon le planning officiel publié (voir "Superpholix", bulletin des comités Malville — adresse utile: Georges David, Le Poulet, 01680 Lhuis), les premiers essais du réacteur devraient avoir lieu fin 1980 début 1981...

1) Une intervention au niveau européen s'impose également au vu de la source des financements du projet (largement dé-taillée dans ces colonnes il y a des mois).

## Molopole radio-TV : la taxe ou la vie

Il y a tout près d'un an, la SSR présentait son budget pour 1978 en anticipant sur une augmentation de 20 pour cent de la taxe de concession radio plus télévision pour le deuxième semestre de cette année. Le 10 mai dernier, le Conseil fédéral, refusait l'augmentation et la date, réduisant l'une à 15 pour cent et repoussant l'autre au 1er janvier 1979, lendemain du départ de M. Prix.

C'était sans compter avec la mauvaise image du monopole SSR dans certains milieux politiques, particulièrement suisses-allemands. En leur nom, le conseiller national Oehler, démocrate-chrétien de Saint-Gall, déposait une véritable motion de confiance à propos des taxes de concession SSR; la majorité du Conseil national le suivait, le professeur bernois Walter Hofer en tête, invitant le Conseil fédéral à revenir sur l'augmentation accordée. La commission du Conseil des Etats devait se réunir sur ce sujet le 13 novembre ( nous ne connaissons pas ses décisions au moment de mettre sous presse).

La veille de cette réunion, soit dimanche dernier, la SSR se consacrait une "Table ouverte" sur les ondes de la télévision romande. Pas de représentant des payeurs des quelque 4 millions de concessions réceptrices de radio et de télévision, mais une brochette de beaux messieurs réunis autour de Gaston Nicole, qui une fois de plus a su garder la maîtrise de la situation sans déplaire. Donc d'un côté Stelio Molo et René Schenker, patrons de la radio-télévision à l'échelle nationale et romande ainsi que le conseiller aux Etats fribourgeois Dreyer, membre de la Commission de la Chambre haute et des Comités directeurs de la SRTR (Société de radiodiffusion et de télévision de Suisse romande) et de la FRTL (Fondation de radiodiffusion et de télévision à Lausanne).

De l'autre côté, l'attaque contre l'augmentation des taxes était menée par les rédacteurs en chef Oehler "Ostschweiz" et Michel Jaccard "Nouvelle Revue de Lausanne" ainsi que par le conseiller national genevois Fernand Corbat, mieux connu comme successeur de M. Glasson dans le rôle de porte-parole parlementaire de l'industrie des cigarettes.

Au total donc, cinq radicaux plus ou moins affirmés, et deux démocrates chrétiens (un de chaque côté comme il convient).

### Où la classe de Molo ne suffit pas

Beaucoup de choses ont été dites en définitive autour de la Table (ouverte), et pas toutes empreintes de la plus grande amabilité télévisuelle. Il y eut même des vérités, tombées de la bouche de M. Molo, dont la classe dominait de haut le débat; le patron de la SSR a su démasquer ceux qui croient pouvoir "cacher leurs critiques à l'égard de programmes jugés trop subversifs derrière des trucs comptables" (et toc pour les radicaux, UDC et autres censeurs, et retoc pour le "Blick", qui la veille réclamait en gros titres la démission du tandem Tenchio-Molo!). Le directeur général de la SSR n'a pas craint non plus de prendre le public à témoin pour "espérer que M. Schenker ne mettra pas tout son argent dans l'engagement de cadres" (et toc pour les directions régionales, créées par la réforme Hayek et dont on vient de s'apercevoir qu'elles coûtent à elles seules plus de 30 millions par an!).

### Equivoques et silences

Mais il y eut aussi pas mal d'équivoques et de silences dans cette "Table ouverte" de 75 minutes (dont 25 minutes de réponses aux questions des téléspectateurs).

\* M. Prix a-t-il consenti une augmentation des taxes? Oui, dit M. Molo, "avant d'avoir consulté la SSR". Non, affirme M. Corbat, aussi à l'aise dimanche pour lutter contre la

hausse des taxes qu'ailleurs pour contrer les campagnes anti-tabac. La question n'a pas été tranchée, mais le report de la date d'augmentation au 1er janvier 1979 est une indication assez claire.

\* Pourquoi la SSR persiste-t-elle à attendre novembre pour publier ses comptes, bouclés onze mois plus tôt? Parce que l'Assemblée générale (une centaine de délégués) se tient vers le 25 novembre, répond M. Molo, qui fait semblant d'ignorer que les sociétés anonymes, par exemple doivent réunir leurs actionnaires dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Et M. Molo s'est bien gardé de préciser que les 17 millions qui apparaissent finalement au bénéfice pour 1977 n'étaient que 8 ce printemps quand le Conseil fédéral a pris sa décision et avant que la presse ne dévoile cette supercherie comptable un peu grosse.

\* Comment MM. Molo et Schenker, issus l'un et l'autre de régions minoritaires, ont-ils pu à ce point oublier la mission de défense culturelle incombant à la radio et aussi à la télévision? Les quatre à cinq millions que la radio romande verse à l'orchestre de la Suisse romande, à l'Orchestre de chambre de Lausanne et au Choeur de la radio ont une autre valeur que le loyer payé pour la Direction régionale à l'Avenue de la Gare à Lausanne (Fr. 200 000.— par an pour 20 bureaux, occupés par des personnes dont la plupart ont été engagées dans les cinq dernières années d'ailleurs).

\* Et pourquoi diable parler à des romands des radios locales voulues par les politiciens suisses-allemands avides de tribunes mass-médiatiques? Il aurait mieux valu exposer avec plus de conviction les servitudes du monopole de la SSR, qui lui imposent tout un travail de création propre, — à l'inverse des postes périphériques et autres chaînes commerciales si faciles à imiter; il aurait fallu aussi dire au public comment la SSR se prépare à affronter la prolifération des

radios et télévisions locales, que l'autorité de surveillance (le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie) ne pourra ni indéfiniment bloquer, ni toujours contrôler.

Non décidément, la SSR s'est mal défendue devant ses propres caméras dimanche dernier. Dès lors, elle n'a plus à s'étonner du report éventuel de la hausse, ni de sa mauvaise image dans le public.

Tout le mal vient sans doute du fait que la "restructuration" de la SSR et de ses différents organes sert peut-être la gestion, mais en tout cas pas le programme. Il est à cet égard bien symptomatique que personne n'ai songé à une solution très simple, qui aurait sans doute rallié pas mal d'opposants aux augmentations de taxes: verser le produit de ces hausses directement aux programmes, pour leur amélioration et leur développement, et non aux technocrates des directions régionales, tentés d'en garder une bonne part pour eux-mêmes et pour les services administratifs et techniques qui dépendent d'eux.

Hayek a commis une faute, sans doute irréparable, en commandant la fusion radio-télévision. Ces deux médias devaient se polariser, ils se concurrencent; les gens devaient circuler d'un média à l'autre, ils n'ont pas d'autre idée que de "monter" ou de se maintenir à la télévision; et surtout, cette dernière, traditionnellement "lourde" du point de vue technique et financier, exige des procédures compliquées dont l'application à la radio ôte à cette dernière ses avantages de souplesse et de vivacité; la comptabilité analytique se justifie sans doute à la télévision, elle barre inutilement les gens de radio. Et elle coûte cher aux auditeurs et téléspectateurs, auxquels il ne restera bientôt plus que le droit de se féliciter d'avoir encore le privilège de payer des taxes de concession.

#### POINT DE VUE

### La protection fort civile

Sugiez (FR). Centre d'instruction de la protection civile. Jeudi 9 novembre. Brouillard frisquet. Il est 11 heures 10.

Le groupe des "pionniers" — auquel j'appartiens par erreur — soit une quinzaine de types de tous âges, dans un accoutrement de salopettes et de manteaux pour film burlesque, se traîne "pour aller expérimenter" le compresseur et le marteau-piqueur.

Sans la moindre ombre de conviction, quatre types poussent et tirent le dit compresseur à proximité de décambres qui serviront de champ d'exercice.

Un farceur s'approche du moteur. Fait l'intéressé, se baisse et, rapidement, tout en me jettant un clin d'oeil, intervertit deux bougies. Le moteur ne partira qu'au bout d'un quart d'heure, une fois les bougies remises à leur place. Un quart d'heure de perdu, un quart d'heure de gagné. Quelques courageux iront ensuite se faire secouer par le marteau-piqueur, les autres attendant, les mains dans les poches, qu'arrive l'heure du dîner.

Tout le monde s'en fout, il ne se passe rien, chacun n'est venu que parce qu'il y était tenu.

Midi. Bouffe. Très correcte.

Après-midi. Je rejoins les "sanitaires". Au chaud, dans une salle. Pour apprendre — non: "pour perfectionner"! — les rudiments des soins aux blessés: bandages protecteurs, transport, etc.

Il ne se passe rien. Tout le monde s'en fout, chacun n'est venu que parce qu'il y était tenu.

L'instructeur, certes, est un bon garçon, plein de bonne volonté. Probablement membre d'une quelconque organisation de samaritains. Il explique — des évidences épaisses — suivant d'un oeil une brochure farcie de petits dessins de bandages et autres mignardises.

Le mieux, c'est encore d'attendre en se mettant le cerveau au ralenti.

Vendredi. Je ne me souviens plus. Il nous a fallu deux heures pour monter une vilaine cabane avec cinq ou six piquets et une toile si bien arimée qu'un souffle de bactérie l'aurait emportée.

Voilà. C'était deux jours de "cours de perfectionnement" de la protection civile, exercice intercommunal. De la foutaise. Du matériel anachronique, des instructeurs bonasses mais pas pédagogues pour un rond (et se rendant probablement compte de la débilite et de l'incohérence des connaissances à transmettre. Enfin, j'espère...)

Il y a six ou sept ans, j'avais suivi un cours de la même eau. Le bon samaritain qui nous faisait la leçon était un champion, lui: il confondait veines et artères. Authentique...

A quoi toutes ces singeries riment-elles? Je n'en sais rien. Qui décide du contenu de ces "cours". Je n'en sais rien. Qui paye? Mystère. A quoi sert la protection civile? Mystère encore. "C'est pour intervenir en cas de catastrophe" a dit l'instructeur. Ah bon. Quelle catastrophe? "Un accident de chemin de fer". Quoi, les CFF ne sont pas équipés? "Ah! ça, j'en sais rien!" Ah bon.

Heureusement. Les trembles perdant leurs feuilles étaient magnifiques. Dans le brouillard.

Gil Stauffer

## Journaux gratuits : la grande bouffe publicitaire

Inquiétude chez les éditeurs romands de journaux: face au lancement imminent d'un hebdomadaire gratuit, "Romandie Hebdo", couvrant à coups d'éditions régionales l'ensemble de la Suisse romande (cf DP 472), la rispote s'organise à grande vitesse.

Le plus décidé: le directeur du "Nouvelliste", André Luisier qui annonce d'ores et déjà que les Valaisans qui ne sont pas abonnés à son journal (un quart environ des ménages) recevront chaque semaine une feuille d'annonces gratuites agrémentée d'une partie rédactionnelle extraite du quotidien; d'une pierre deux coups: une façon de reprendre l'offensive d'une part et de favoriser l'expansion du "Nouvelliste" d'autre part.

Dans d'autres régions qui ne sont pas encore affligées de ce genre de publications (leur générale médiocrité n'est plus à démontrer, à quelques exceptions près, dont "Züri Leu" ou Biel-Bienne"), les contacts entre éditeurs se multiplient pour trouver la parade: on n'est pas moins actif dans la région de Vevey-Montreux (sous l'impulsion du propriétaire de "L'Est vaudois") que dans le canton de Neuchâtel où les frères ennemis du Haut et du Bas, "L'Impartial" et la "Feuille d'Avis de Neuchâtel", pourtant aujourd'hui encore engagés dans un de ces procès en diffamation dont ils ont le secret, lutteraient côte à côte face à l'envahisseur qui s'avise de venir piétiner des plates-bandes de longue date et soigneusement délimitées (accord de non-belligérance). Et comment imaginer que les plus directement menacés par le nouveau périodique, les illustrés de tous genres implantés en Romandie, de "Trente jours" à "Bouquet" (en rénovation) en passant même par "Radio-TV je vois tout", restent sans réaction? Et Ringier, dont "L'Illus-

tré", sur le plan commercial, a toujours tenu à la fois de la feuille gratuite et du magazine classique (un projet de distribution "tous ménages" s'était heurté à l'époque à une résistance farouche des journaux lausannois).

Bref, une montagne de papier imprimé pourrait se déverser sous peu dans les boîtes aux lettres romandes, marquant la mort de l'accord qui liait jusqu'ici des éditeurs soucieux de ne pas prêter la main à une presse réputée ne pas correspondre à un "besoin réel"!

Cela dit cette nervosité des éditeurs se comprend fort bien si on se souvient de l'importance du produit des annonces dans le ménage des quotidiens helvétiques: 65 à 80% des recettes, tandis que le reste provient des abonnements et des ventes dans les kiosques. Que "Romandie Hebdo" ait besoin de 13 à 15 millions de publicité par an pour poursuivre son envol (cette somme correspond aux calculs tenus pour fondés dans les milieux informés) c'est autant qui manquera à la presse romande dans son ensemble pour boucler le prochain exercice annuel; un manque à gagner dont les effets pourraient être sérieusement dommageables, même si le relatif accroissement du volume des annonces (plus 7 % en moyenne en 1977, mais toujours à un niveau général largement inférieur à 1973) enregistré l'année dernière se maintenait...

En définitive, l'issue de cet affrontement dont les lecteurs de journaux romands n'ont à attendre à première vue aucun bénéfice, moins que de la capacité de résistance des éditeurs traditionnels (éventuellement même unis dans leurs efforts pour promouvoir "leur" presse gratuite), dépendra surtout de la solidarité des reins des financiers de "Romandie Hebdo": le Koweïtien Murabak Al-Sabah, président du conseil d'administration de la United Trading Group, spécialisée dans les opérations financières avec le Moyen-Orient, et qui se profile derrière la société éditrice (Publidis SA) du nouvel hebdomadaire gratuit, aura-t-il plus de patience que les managers de la Migros avec "Tat", soutien-

Les 25 plus importantes branches dans le domaine publicitaire en 1976

	Dépenses publicitaires, total (en 1000 fr.)	Utilisation des médias (en pour-cents)				
		Quotidiens	Magazines	Revue spécialisées	Télévision	
1. Grandes entreprises commerciales	88417	86,5	8,2	0,2	5,2	
2. Véhicules à moteur	65634	79,8	17,0	0,8	2,4	
3. Meubles plus aménagement du logis	44850	61,7	34,2	1,4	2,7	
4. Banques et caisses d'épargne	28944	75,5	20,4	0,3	3,7	
5. Cigarettes	25700	45,3	54,7	—	—	
6. Agences de voyages	21343	84,0	15,6	0,4	—	
7. Vente par correspondance	14882	26,6	70,5	1,2	1,7	
8. Appareils électroménagers	14728	38,4	32,3	6,5	22,9	
9. Produits de lavage	14578	4,2	20,8	—	74,9	
10. Groupements d'actions et partis	13720	80,2	12,1	1,2	6,6	
11. App. audio-visuels	13068	71,2	20,3	0,3	8,1	
12. Assurances	12476	53,9	31,6	0,8	13,7	
13. Boissons non alcoolisées	12331	27,1	35,7	0,7	36,4	
14. Chocolat plus bonbons	12207	11,1	43,6	0,6	44,8	
15. Editions de journaux et revues	12064	62,1	19,4	2,2	16,3	
16. Alimentation	12021	64,8	21,3	1,1	12,9	
17. Produits de beauté	11445	13,6	70,8	0,1	15,5	
18. Publicité pharmaceutique	11286	17,8	76,9	1,4	3,8	
19. Instruction	11188	79,8	17,7	2,5	—	
20. Soins capillaires	10681	7,4	49,4	2,2	40,9	
21. Vêtements	10203	47,3	43,4	4,1	5,2	
22. Café, thé, cacao	10076	10,1	42,6	1,2	46,1	
23. Spiritueux	9394	45,8	53,8	0,4	—	
24. Produits de nettoyage et entretien	9381	5,9	25,2	0,6	68,3	
25. Conserves, viande, poisson	9279	30,1	33,3	1,4	35,2	

dra-t-il sa publication pendant les mois d'hiver pas particulièrement "juteux" en revenus publicitaires, donnera-t-il aux courtiers et aux "rédacteurs" engagés dans l'entreprise le temps d'imiter "Genève Home Informations" qui en quelques années s'est assuré environ 7% du marché publicitaire genevois? Ce coup de poker intrigue au moment où la plupart des journaux suisses sont engagés dans une difficile lutte pour leur survie.

## Soixante ans après

Pour la "commémoration" des soixante ans de la grève générale de 1918, l'Agence télégraphique suisse, reproduite sans autres dans la plupart des quotidiens d'information de Suisse romande, s'en est remise à la Correspondance syndicale suisse: on a pu lire donc partout ce commentaire, "la grève générale fut loin d'être inutile pour le mouvement ouvrier suisse" (et de passer brièvement en revue les suites données aux neuf revendications du Comité d'Oltten: renouvellement immédiat du Conseil national d'après la proportionnelle; droit de vote et éligibilité de la femme; introduction du devoir de travailler pour tous; introduction de la semaine de 48 heures dans toutes les entreprises publiques et privées; organisation d'une armée essentiellement populaire; d'accord avec les producteurs agraires, assurer le ravitaillement; assurance vieillesse et invalidité; monopole de l'Etat pour l'importation et l'exportation; paiement des dettes publiques par les possédants).

Souvenir pour souvenir et bilan pour bilan: le Groupe de travail zurichois pour l'histoire du mouvement ouvrier, dans son ouvrage essentiel "Le Mouvement ouvrier suisse" (éd. Adversaires) rappelle une intervention (Graber) faite au congrès des ouvriers suisses, fin juillet 1918 à Bâle, au moment où on se demandait quelle serait la réaction de la Suisse romande si une

grève était déclenchée. Une rapide citation sans commentaire:

"Un orateur a demandé des informations sur l'attitude éventuelle de la Suisse romande. Les voici. A Genève, il y a une division à l'intérieur du parti, dans le canton de Vaud, une organisation syndicale sans grande portée et un Parti socialiste faiblement implanté, au Valais presque rien, à Fribourg rien. Dans tous ces cantons, qui sont gouvernés par les partis bourgeois, nous trouvons une extraordinaire faculté de donner à tout ce qui déplaît un caractère germanophile. Quand on veut mettre Hauser (chef des services sanitaires de l'armée) à la porte, quand on demande une enquête sur les services sanitaires de l'armée, ce sont des menées germanophiles. Et c'est aussi une menée germanophile que de demander une meilleure

## Décriminaliser la grossesse

Ces dernières années, grâce à deux initiatives populaires, le débat sur la décriminalisation de l'avortement a été nourri. C'est tant mieux, bien que, malgré cela, le cadre légal n'ait pas bougé d'un pouce.

Après avoir vu la semaine dernière "Tell quel", le magazine d'actualité politique suisse de la TV romande, et entendu les témoignages de mères expliquant les difficultés professionnelles et matérielles que leur ont valu leur grossesse — test de grossesse imposé par l'entreprise avant un engagement, licenciement, recours à l'assistance publique, regards réprobateurs (la pilule et l'avortement, ça existe, non?) — on en vient à penser qu'en Suisse, ce n'est pas seulement l'avortement qu'il faut décriminaliser, mais également la maternité.

Quand une jeune mère, son enfant dans les bras, en vient à dire que, si elle avait pu prévoir les avanies que sa grossesse lui feraient supporter, elle n'aurait probablement pas

répartition des produits alimentaires. La Suisse romande est le foyer de la réaction. Il suffit de dire aux travailleurs: "Voyez l'ombre de Lénine, voyez l'ombre du Kaiser", pour les amener à quitter les rangs du syndicat. Il suffit que la "Gazette de Lausanne" dise: "Prenez garde, l'or allemand est à l'oeuvre", pour éveiller les soupçons contre les gens qui sont à la tête des organisations du personnel fédéral. Tout cela provient du fait que notre presse dans ces régions est encore beaucoup trop faible pour réfuter tous les mensonges des organes bourgeois. En ce qui concerne le Jura et le canton de Neuchâtel, où la presse socialiste est mieux représentée, de tels propos ne prennent plus, et la classe ouvrière ne se laisse pas intoxiquer. Telles est la situation de la Suisse romande". C'était il y a soixante ans.

mené à terme cette grossesse, c'est qu'il y a quelque chose de pourri dans ce pays.

Face à cette réalité, la vacuité et l'hypocrisie du discours politique et des principes éclatent au grand jour: un pour tous, tous pour un; le solgan de M. Hurlimann, trois enfants par famille; les promesses sans lendemain des moralistes hystériques du "non" à l'avortement; l'article 34 quinquies alinéa 4 de la Constitution fédérale en vigueur depuis 1945 (la Confédération instituera... l'assurance maternité...); la mollesse aussi des partis de gauche et des syndicats pressés par des problèmes plus urgents — les mères ne sont pas un groupe de pression bien organisé, avec secrétariat permanent à Berne—.

"Tell quel", une gifle à notre bonne conscience, la preuve aussi qu'il y a quelque chose à dire sur la vie politique suisse, et que ce quelque chose peut être dit autrement que par les éternels débats de professionnels (salut mon cher, de quoi parlons-nous ce soir?). Une gifle supplémentaire aussi aux potiches de l'Alliance des sociétés féminines suisses qui refuse, comme on sait, de soutenir l'initiative pour une protection efficace de la maternité.

## Les notables au repas des pasteurs

En qualité de représentant des Ecrivains vaudois, j'ai eu l'honneur et le plaisir de prendre part au "repas du Synode", offert en l'Hôtel de la Paix, à Lausanne, à l'occasion de la cérémonie de consécration des nouveaux pasteurs. Disons tout de suite que si l'on éprouve en de telles occasions les trois surprises qui nous attendent, paraît-il, au Paradis — celle d'y rencontrer des gens qu'on ne s'attendait pas à rencontrer, celle de n'y pas rencontrer d'autres gens qu'on pensait rencontrer, et celle enfin, bien sûr, de s'y trouver soi-même — du moins les différents ecclésiastiques qui se trouvaient là m'ont-ils tous paru fort sympathiques, chaleureux et de bonne compagnie, très éloignés en tout cas de la manière de Calvin ou de Servet ou de Torquemada, ou d'un autre côté du pape Alexandre Borgia.

Je me suis réjoui d'apercevoir Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Monsieur le Président du Grand Conseil, Monsieur le Procureur général, Monsieur le Président du Tribunal cantonal, Monsieur le vice-recteur de l'Université de Lausanne (qui m'a paru rajeuni); Monsieur le Chef de Service de l'Enseignement supérieur et des Cultes, accompagné de son adjoint, de son chef de bureau et de sa secrétaire; Monsieur le Chef de Service de l'Enseignement secondaire.

...Regrettant l'absence de Monsieur le Chef du Département de Justice et Police et des Affaires militaires, de Monsieur le Chef de Service de l'Enseignement primaire, et celles de MM. les représentants de la Commission vidéo-TV communautaire et de la Commission Radio TV.

Mais me consolant à la pensée que du moins étaient présents Monsieur le Président du Synode avec son bureau, Messieurs les délégués de l'Etat au Synode ainsi que les membres du Conseil synodal et de la Commission de gestion.

Par ailleurs, Monsieur le Consul de France avait tenu à honorer la manifestation de sa présence, de même que la Commission de Consécration in corpore et que les représentants de la Commission biblique, de la Commission cinéma, de la Commission diaconale, de la Commission EPER vaudois, de la Commission féminine, de la Commission information, de la Commission jeunesse, de la Commission Ministères, de la Commission musique, de la Commission missionnaire, de la Commission œcuménique, de la Commission PPP vaudois, de la Commission protestants disséminés, de la Commission sociale et du Département missionnaire romand. ... "Tous ceux-là et beaucoup d'autres", notamment les aumôniers du CHUV, de Cery, des étudiants UNI, de l'Office de formation des laïcs, des Sourds — sans oublier les responsables du Centre social romand, de l'UCJG, de la Chambre vaudoise d'agriculture, du CESSNOV, du Chœur de l'Ecole Normale, de

la Société pédagogique vaudoise, de la Société vaudoise des Maîtres secondaires, etc, etc, — et côte à côte, dans un esprit de fraternité chrétienne profondément émouvant, ceux de la Croix bleue vaudoise et ceux des Cafetiers et Restaurateurs.

Je crois pouvoir dire que le Seigneur Dieu était également là. En tout cas, le Major de table l'a prié d'être des nôtres — juste avant que nous attaquions le foie gras.

Une note discordante, la seule: au moment des discours, alors que chacun venait d'écluser son pouce-café, l'un des jeunes pasteurs nouvellement consacrés a pris la parole et s'est demandé si Jésus Christ se trouvait parmi nous, ajoutant qu'il ne pouvait, quant à lui, répondre à cette question.

Ce qui a jeté un froid. Il est bien vrai, cependant, que pour ce qui est de Madeleine, on la verrait mal pénétrer dans les salons de l'Hôtel de la Paix.

J.C.

### BAGATELLES

Amorce du "bulletin politique" de la "Gazette de Lausanne" du 14 juillet 1876: "Comme l'observe un journal de Paris, on peut dire aujourd'hui que plus on a de renseignements, moins on est renseigné".

\* \* \*

Au Tessin, l'hiver judiciaire ne sera pas aussi chaud que prévu: on prévoyait généralement que commencerait à cette époque les deux procès monstres attendus avec une certaine impatience, celui du Crédit Suisse Chiasso et celui de la banque Weisscredit Lugano. La raison officielle du retard avancée par les responsables de la mise à jour de ces dossiers qui comportent chacun un appendice "liechtensteinois": l'enquête est plus difficile encore que prévu! Prochaines échéances avancées dans les milieux bien informés: février-mars 1979; soit près de deux ans de détention préventive pour les trois banquiers arrêtés (en avril 1977), Ernst Kuhrmeier et Claudio Laffranchi

pour le Crédit Suisse et Rolando Zoppi (son père Elvio et le directeur de Renzo di Pirama se sont enfuis à l'étranger) pour Weisscredit; de quoi corser encore les statistiques relatives à ce mode fort controversé de privation de liberté...

\* \* \*

Percée de notre ami Martial Leiter en Suisse allemande: "Démocratie suisse et Compagnie" devient, au Kesselring Verlag toujours, "Abstriche & Landvermessung". Nul doute qu'en première ligne les habitués de ses dessins outre-Sarine, les lecteurs de "Konzept" et du magazine du "Tages Anzeiger" (occasionnellement) feront un triomphe à cet humoriste welsch.

PS. Les dessins que Leiter publie régulièrement dans DP font les délices de toute une presse plus ou moins établie en Suisse: "tous les droits ne sont pas réservés", comme on dit, mais l'artiste ne vit pas célébrité seulement, qu'on se le dise!